Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: 25 (1988)

Heft: 910

Artikel: La Fédération suisse de boxe a 75 ans : un phénomène social

Autor: Pochon, Charles-F.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1018213

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'art de gouverner vrai

(yj) Il n'y aurait pas besoin des sondages pour qu'on le sache: Michel Rocard est sympathique, sincère, compétent, engagé, en un mot crédible parce que l'image correspond à la réalité du personnage. Il est convaincant parce qu'en bon militant socialiste et en protestant solide, il paie de sa personne et qu'il a Le cœur à l'ouvrage, comme le veut le titre de son dernier livre, un bouquin assez fort malgré les circonstances électorales de sa publication (Editions Odile Jacob, octobre 1987).

S'il impressionne tellement, c'est aussi parce qu'à l'ère de la soft-idéologie et du surfing philosophique, Michel Rocard tient la durée; il sait que la persévérance permet seule de prolonger l'action jusqu'au moment où l'immoral s'avère de surcroît inefficace. Pendant que cette démonstration se fait, Michel Rocard délivre inlassablement son austère message de rigueur et d'authenticité; la lucidité pour analyser, le «parler vrai» pour communiquer.

Voilà pour les livres et les discours. Et dans la pratique gouvernementale? Rocard a senti la question posée par l'épreuve des faits. D'où la déjà célèbre «circulaire» adressée le 26 mai dernier à ses ministres par le biais du *Journal officiel*, et reproduite en version intégrale dans *Le Monde* du lendemain.

Belle leçon de morale pratique et de socialisme démocratique. Gouverner, c'est d'abord respecter: l'Etat de droit, le législateur, la société civile, la cohérence de l'action gouvernementale, l'administration. Se fondant sur cette «loi des cinq respects», comme aurait pu dire Mao, M. Rocard compte bien donner une déontologie cohérente à l'action de son gouvernement. Charge aux ministres et secrétaires d'Etat d'en appliquer les termes et en respecter l'esprit. Cela ne sera pas facile à l'ère des problèmes complexes et des terribles simplifications mass-médiatiques, avec un Etat pesant et une administration organisée hiérarchiquement, alors que la majeure partie des problèmes à régler se posent de manière horizontale. Il faut donc prévenir les conflits entre bureaux, car les batailles de territoire n'ont pas toujours un vainqueur administratif, mais elles trouvent toujours un vaincu en la personne de l'usager.

Les autres chapitres sont de la même veine, justes et sévères à la fois, et notamment le passage sur la cohérence de l'action gouvernementale. On y trouve une belle leçon sur la collégialité, qui semble faire problème même au sein d'un gouvernement monochrome. Et le Premier ministre de régler les modalités de la communication «pédagogique» des décisions prises, histoire d'éviter les scoops personnalisés et autres vantardi-

ses télévisuelles, tant il est vrai que les effets d'annonces se révèlent souvent être des annonces non suivies d'effets. Autres lieux, autres mœurs. Certes, les circonstances gouvernementales françaises n'ont pas d'équivalent dans notre pays, pas même à l'échelon de l'Etat fédéré, puisque tous les grands cantons ont un gouvernement pluraliste — sans coalition ni même semblant de programme commun. Il n'en reste pas moins que le «rocardisme appliqué» apparaît déjà, et va sans doute se confirmer, comme une passionnante leçon de choses politiques. A suivre, même par celles et ceux qui trouvent en général l'actualité française par trop assourdissante pour s'y intéresser vraiment.

LA FEDERATION SUISSE DE BOXE A 75 ANS

Un phénomène social

(cfp) Il y a des boxeurs-vedettes sur le ring et des (télé)spectateurs en fauteuil. Mais il y a aussi des boxeurs, plus nombreux que vous ne l'imaginez, qui enfilent chaque semaine les gros gants pour transpirer pendant quelques rounds d'entraînement, uniquement motivés par le maintien de leur condition physique, sans intention de prendre une licence de boxeurs. Certains le font même sur recommandation de leur médecin. La boxe est aussi conseillée à des jeunes pour favoriser leur insertion sociale!

Bien entendu, la boxe-spectacle est la seule à attirer l'attention du public. Elle est gérée en Suisse par la Fédération suisse de boxe (FSB) qui groupe 65 clubs dont les sièges se situent dans dixneuf cantons et demi-cantons. Seuls les deux Appenzell, Obwald et Nidwald ainsi qu'Uri, Schwytz et Zoug n'ont pas de club de boxe sur leur territoire. Une brochure-souvenir vient d'être publiée à l'occasion du 75° anniversaire de la FSB fondée en 1913. Un spécialiste bernois. bien connu dans les milieux de la boxe, Alfons Bütler, ainsi que le Lucernois Ernst Blättler, donnent des indications utiles sur les boxeurs de notre pays et notamment la liste des champions suisses amateurs de 1913 à 1988, celle des quelques champions professionnels. On constate d'emblée le rôle important des Genevois pour l'introduction de la boxe

en Suisse. Neuf des quinze présidents ont été de Genève. Le président actuel, M. Robert Nicolet, réside à Saint-Sulpice (VD). Les cinq autres présidents provenaient de Bienne, de Berne et de Bâle. Ajoutons que quatre des sept commissions permanentes de la FSB sont présidées par des Romands. Cette prédominance s'explique, entre autres, par le fait que la boxe était interdite, il y a peu de temps encore parfois, dans certains cantons alémaniques. Il ne faut donc pas s'étonner que les titres de champions suisses aient été monopolisés au début par des Romands et essentiellement par des Genevois. Le premier champion suisse venu d'Alémanie n'apparaît qu'en 1924 et Berne, plus tard la Mecque de la boxe helvétique, n'a eu son premier champion suisse qu'en 1925.

Quant aux boxeurs amateurs, ils s'expriment dans une brochure publiée en 1985 pour les cinquante ans de l'Ecole bernoise de boxe créée par David Avrutschenko et dirigée actuellement par Charly Bühler, dont les liens avec Yverdon sont connus.

Une cinquantaine ont confié leurs impressions. On y trouve de tout: Romands, Alémaniques, écoliers, retraités, gens de métier, gens de plume ou de profession libérale et même un conseiller aux Etats radical! La liste serait PROPOSITIONS POUR L'EGALITE HOMMES - FEMMES

Plans de carrière au féminin

(jd) L'initiative «Des paroles aux actes» vient d'apparaître en Suisse romande. L'idée est partie d'Outre-Sarine en automne 1986. Des personnalités de la politique et de l'économie se sont alors constituées en groupe de travail dans le but de faire progresser de manière pragmatique le principe de l'égalité entre hommes et femmes dans le monde du travail.

A ce jour, 47 entreprises et administrations ont adhéré à cette initiative en élaborant des programmes de promotion de la femme, programmes dont l'exécution est régulièrement contrôlée par un groupe d'accompagnement.

Dans cette même perspective, il est intéressant de signaler la proposition de trois associations féminines genevoises (Femmes-féminisme-recherche, Association pour les droits de la femme, Association des femmes universitaires) pour promouvoir l'égalité au sein de l'université. Il s'agit d'un système d'ob-

encore plus longue si on considérait tous les «boxeurs super-amateurs» de Suisse.

M. Philippe Boillod, secrétaire central du Parti libéral suisse, y fait l'éloge du «noble art»: Sport de gentilhomme et de docker, la boxe a souvent réuni des classes sociales que rien ne prédestinait à se rencontrer. C'est là le génie de ce beau sport: former les corps et les intelligences à l'école du loyalisme et de la bravoure.

Et s'il vous prend une fois fantaisie de regarder un match de boxe à la télévision, méditez ce qu'écrivait récemment Libération: Voir la boxe à la télé c'est comme écouter un concert sans sonotone quand on est sourd. Il y manque ce qui fait de la boxe plus qu'un sport: la dramaturgie.

(réd) Pour trouver un autre regard sur la boxe helvétique, plus décapant que celui de la brochure officielle, lisez de Meienberg, dans Reportages en Suisse: Fritzli et la boxe (Ed. Zoé, 1976).

jectifs quantifiés qui doit conduire, par paliers, à une meilleure représentation des femmes dans le corps enseignant. Pour parvenir à ce but, chaque faculté, école ou institut a l'obligation de nommer 5% supplémentaires de femmes par tranche de 4 ans (un plan quadriennal) dans chaque catégorie d'enseignants, hormis les professeurs. Pourquoi cette exception? Parce qu'à l'heure actuelle, les candidates potentielles sont trop peu nombreuses. Il s'agit dans un premier temps de promouvoir les femmes dans le corps intermédiaire pour préparer une relève féminine dans le corps professoral. Ce système devrait aboutir en 32 ans à une proportion de femmes de 40% dans chaque catégorie. 40 et non 50% pour tenir compte du fait que, sur le marché du travail, les femmes sont pour le moment moins nombreuses que les hommes. Même souci de coller à la réalité: pour les facultés où les étudiantes représentent moins de 10% du total des étudiants, l'augmentation est limitée à 2,5% par période quadriennale et la parité considérée comme atteinte à 20%. Certains rétorqueront que cette contrainte nouvelle est superflue pour atteindre une situation d'égalité: la proportion croissante d'étudiants devrait conduire naturellement à un meilleur équilibre du corps enseignant. L'analyse de l'évolution ne justifie par cet optimisme. Si en 1960 à Genève les femmes représentaient 38,2% du corps étudiant et 3,4% des professeurs, en 1985 on dénombre 51,7% d'étudiantes mais seulement 11 (onze) femmes sur 334 professeurs (3,5%). On est donc loin d'une adaptation automatique.

Le système proposé comporte deux avantages décisifs. Il oblige d'abord le corps professoral — essentiellement masculin — à mener une politique active de nomination, à préparer des plans de carrière pour les candidates potentielles les plus compétentes. L'adhésion au principe de l'égalité dépasse la simple déclaration d'intention, elle engage à une action positive. Ensuite il rend crédible aux yeux des étudiantes la possibilité d'une carrière universitaire.

L'absence de discrimination légale n'y suffit pas. On peut estimer à juste titre qu'une des raisons majeures de la sous-représentation féminine à l'université tient au fait que les femmes évaluent correctement leurs chances actuelles de réussite: pourquoi poursuivre des études longues, s'investir dans des activités de recherche absorbantes si la probabilité d'accès au corps professoral est quasi nulle?

EN BREF

La Coopérative Migros de Berne avait innové l'année passée. Elle joignait une cassette parlée à son rapport pour commenter certaines activités et chantée pour présenter les œuvres de quelques jeunes chanteurs. Cette année, le rapport est imprimé mais la partie administrative est accompagnée de textes en rapport avec Migros rédigés par des écrivaine-s bernois-e-s.

Huit familles des environs de Berne ont organisé une utilisation en commun des automobiles qui leur sont nécessaires. Elles ont constitué une coopérative qui possède quatre voitures mises à disposition des coopérateurs selon des modalités fixées par eux. L'expérience dure depuis deux ans et semble convenir aux participants. L'utilisation dominicale est rare et la moyenne des kilomètres parcourus est basse.

Membre du Parti radical du canton de Zurich, le président sortant des médecins zurichois vient de déclarer qu'à son avis ce parti est actuellement trop peu libéral. Que lui faut-il?

La commune de Nyon (VD) soumet à l'enquête publique la création d'un parking de trente-six places avec pour particularité qu'il se trouverait dans le préau d'une école... Les difficultés de parcage sont telles, selon la Municipalité, que cette solution est la seule envisageable en attendant la construction d'un parking souterrain. Enseignants et parents se sont élevés en vain contre ce projet aberrant.